

LE SEUL JOURNAL DU DIMANCHE. Contenant les Dernières Nouvelles

LE BULLETIN

Le Meilleur Medium D'Annonces des Journaux du Dimanche

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun." — "Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."

POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Rédige en Collaboration

Administration: 105 à 109 Ontario Est. — Tel. Est 1121

A. P. Pigeon, Editeur-Propriétaire

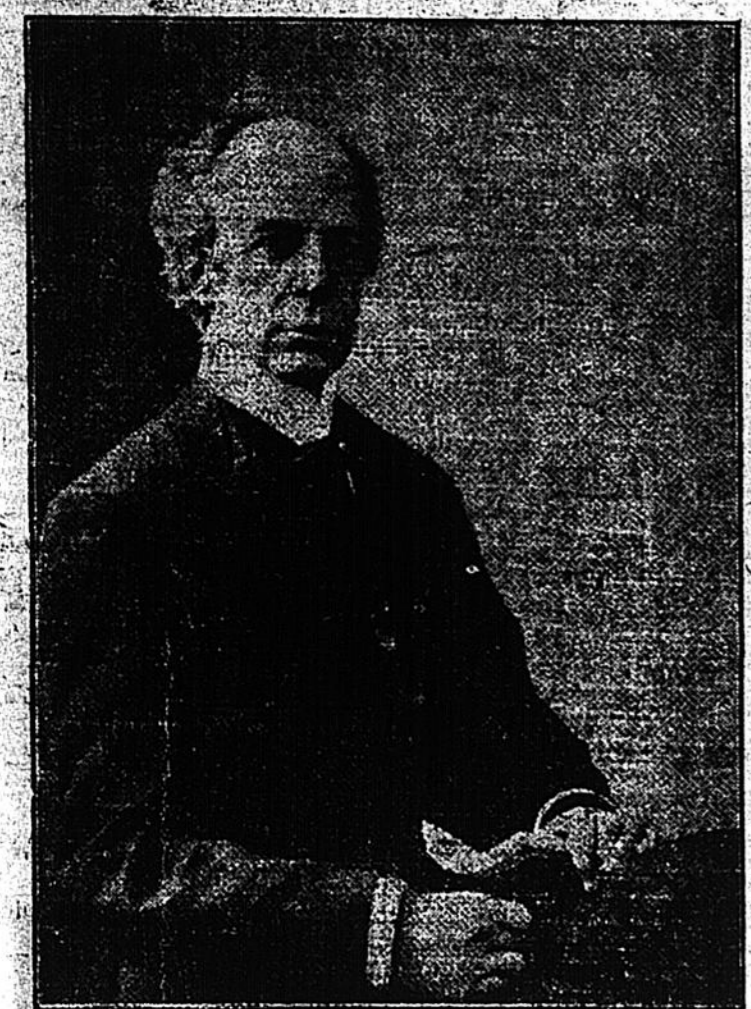
LA FETE DU CHOMAGE

QUINZE CENTS PERES DE FAMILLE SANS TRAVAIL PARADERONT DEMAIN.—ILS ONT ETE LES DUPES DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

Pour un très grand nombre d'ouvriers, la fête de demain ne sera pas la Fête du Travail, mais bien la Fête du Chômage! Depuis près de six semaines plus de quinze cents hommes, pour la plupart des pères de famille, ont quitté l'ouvrage, sur les ordres d'une association d'exploiteurs qui se riant de la crédulité et de la docilité de leurs victimes, et, demain, ils paraderont dans les rues, insoucieux de la misère qu'ils se créent à eux-mêmes et indifférents au sort qu'ils font à la société.

Les grévistes le savent-ils eux-mêmes? Est-ce, parce que la crise financière et commerciale qui a fondu sur l'Amérique entière, a jeté sur le pavé des centaines de mille ouvriers de toutes catégories et de toutes conditions, que l'on a cherché à terrasser et à égarer une corporation qui, en dépit de pertes colossales, avait su trouver le moyen de conserver à un personnel d'élite, un emploi sûr et constant? Est-ce dans ce but que les Canadiens-français employés aux usines du Pacifique Canadien ont songé à rompre leurs rangs et à battre le pavé?

Nous ne voulons pas attribuer aux infortunés chômeurs un motif aussi anti-patriotique, et nous sommes convaincus qu'ils ont été joués et trompés par les meneurs socialistes qui ne songent à aucun pays et à aucune société. Que les grévistes Canadiens-français, qui sont nos amis, nous permettent d'émettre un vœu sincère: qu'ils se tournent à l'ouvrage, s'il en est temps encore, et que la fête de demain soit pour eux la fête du travail et du devoir, et non pas le signal de la misère et du remords.



SIR WILFRID LAURIER, PREMIER MINISTRE DU CANADA. (Lire en deuxième page le rapport de la grande démonstration libérale, à Sorel, hier.)

LAURIER ET LA VICTOIRE!

LE PASSAGE DU VENERE CHEF D'ETAT ET L'ENTHOUSIASME QUI SA SEULE PRESENCE COMMANDE CHEZ LES FOULES QUI ACCOURENT L'ACCLAMER, SONT LE GAGE CERTAIN DU TRIOMPHE, A L'ELECTION PROCHAINE

Le peuple de cette province a éprouvé un juste sentiment de fierté et d'orgueil, à la nouvelle que Sir Wilfrid Laurier allait inaugurer chez lui la grande campagne électorale qui vient de commencer, et il lui tardait d'entendre la voix tant aimée de celui qui occupe une si large place dans le cœur de tous les vrais patriotes. C'est à la joie et si pittoresque ville de Sorel qu'est échu l'insigne honneur de souhaiter au nom du reste de la Province, la bienvenue au chef d'Etat qui vient solliciter un nouveau bail de confiance de la part de ses compatriotes.

Un des chapitres les plus glorieux de notre histoire nationale et réduit au silence l'esprit de parti, Sir Wilfrid a reçu hier les acclamations sincères de tout un peuple qui voit, en lui, la plus belle expression de la race canadienne française et ses adversaires les plus déterminés eux-mêmes ont rendu hommage à sa valeur, à son éloquence, à sa noblesse de caractère et à sa réputation sans tache. Sir Wilfrid Laurier a, ainsi, recueilli lui-même le témoignage consolant que les fatigues qu'il s'impose ne sont pas méconvenues des siens, et que les services qu'il est appelé à rendre à son pays sont pleinement appréciés par ceux qu'il a comblés de ses bienfaits.

LA MESURE EST PLEINE

Castro peut rendre des points au sultan du Maroc comme trouble-fête et ses dernières provocations à l'adresse de la Hollande ont fini par exaspérer les nations d'Europe et même les Etats-Unis qui ne voient aucun empêchement à ce que la Hollande châtie, pour de bon, cet effronté page qui traite comme des laquais les ambassadeurs des grandes puissances. Do son côté, la Hollande est décidée d'en finir, mais dans le but, sans doute, de diminuer le coût de l'entreprise, le gouvernement hollandais demande l'aide des autres nations d'Europe.

Adoptant les suggestions faites par M. le Dr. J. E. Laberge qui a recueilli de si utiles informations, lors d'un récent voyage d'étude aux Etats-Unis, sur les méthodes en honneur dans les grands centres américains, pour assurer la pleine efficacité de l'inspection médicale des écoles, et agissant directement en conformité avec les conclusions du rapport élaboré que le docteur Laberge lui a soumis, la Commission d'Hygiène a décidé, en principe, de substituer au système en vigueur, l'an dernier, un système entièrement nouveau, dont l'on est en droit d'attendre les meilleurs résultats. L'idée de diviser la ville en douze districts d'inspection est manifestement pratique, à la condition expresse que l'inspecteur auquel sera confiée la tâche délicate de faire la visite des institutions scolaires, des établissements industriels et des habitations encombrées, soit qualifié et compétent.

UNE UTILE CROISADE

LE GOUVERNEMENT DE WASHINGTON DECLARE LA GUERRE AUX VENDEURS DE LAIT IMPUR.—UNE EXEMPLE A SUIVRE

Une croisade vient d'être inaugurée par le gouvernement de Washington contre les vendeurs de lait impur. Il a nommé une multitude d'inspecteurs qui sont tombés à l'improviste dans tous les grands centres de distribution et qui ont fait une ample moisson de produits frelatés. Il y a huit jours quinze de ces agents secrets débarquaient à Chicago et les intérêts s'appréhendaient ce qui se passait que lorsque les perquisitions furent terminées et que les inspecteurs s'étaient éclipsés, emportant 1,500 échantillons qui furent depuis analysés par les chimistes du gouvernement, à Washington. Ceci prouve assez que la besogne a été bien faite. Des centaines de producteurs de lait et d'exportateurs, habitant aux environs de Chicago, et hors la juridiction des autorités municipales, attendent aujourd'hui, avec une inquiétude facile à comprendre, le résultat de l'enquête.

Mais avec l'intervention énergique du gouvernement qui lui a juridiction dans toute la province, la situation changera d'aspect et l'on trouvera, enfin, le moyen de mettre fin à la vente du lait impur ou tout simplement frelaté. Le gouvernement de Washington nous donne l'exemple, que l'on en profite.

INSPECTION MEDICALE

CONDITION EXPRESSE A LAQUELLE LES REFORMES SUGGEREES AUX AUTORITES MUNICIPALES, DONNERONT PLEINE ET ENTIERE SATISFACTION.

On dit que l'hon. P. E. Leblanc songe à se porter candidat aux élections fédérales, s'il trouve un comté. L'opposition qui a émis les accusations contre l'administration du département de la Marine, n'a pas jugé à propos de se faire représenter à l'enquête du juge Casella. Voilà qui prouve en faveur de la sagesse des chefs conservateurs.

Le Dr Samuel Benheim, le fondateur et le président de la Ligue contre la Tuberculose, de France, est passé à Montréal, et il loge au Viger. Demain après-midi, de trois heures à cinq heures, il donnera des consultations gratuites à tous ceux qui se présenteront pour le voir et lui demander des conseils. M. H. A. Abit a déclaré au cours de son intéressant témoignage devant le juge Casella, président l'enquête de la Marine, qu'en tant qu'il en est informé il n'y a jamais eu aucune preuve de corruption ou maladministration d'aucune sorte, parmi les officiers du département de la Marine et des Pêcheries.

M. FOSTER ET SES AMIS

Voici comment le "Colonist", de Victoria, C.A., cogne sur les doigts des Foster et autres de même acabit, en rapport avec leur attitude au sujet des dépenses de voyage de l'hon. M. Brodeur en Europe. "Nous ne saurions approuver ces membres des Communes, qui sont d'esprit assez étroit pour discuter la question des dépenses d'un ministre de la Couronne, engagé en mission d'intérêt national. Nous faisons cette observation, après avoir vu que le comité des Comptes Publiques des Communes a examiné les notes de M. Brodeur, concernant ses dépenses en France et en Angleterre, relativement aux négociations du traité franco-canadien. Au nom du ciel, fâchons d'avoir plus de largeur d'esprit en de pareilles questions. Le peuple du Canada est, croyons-nous, au-dessus de cette mesquinerie et ne s'attarde pas à comparer tout acte de ses représentants au mot de "grat". Nos représentants aux Communes devraient tenter avec plus de dignité les positions comme celle dont nous parlons. Puis que la critique d'une administration soit efficace, il faut qu'elle sache se borner."

LE DROIT DE VOTE ET LA TAXE D'EAU

Bien que nous soyons encore loin de l'époque des élections municipales, les citoyens ont déjà de revenir à la charge et voir s'il n'y aurait pas un petit moyen de tenir une promesse faite au peuple, à la veille de chaque élection depuis vingt ans au moins. A la bonne heure, le temps est pressé pour régler une affaire de cette nature et nous félicitons l'échevin les services d'avoir abordé la question, sans avoir été provoqué par la crainte des dévots. L'article 48 dit: "Nulle personne ayant qualité pour voter comme locataire ne peut être inscrite sur la liste des électeurs pour aucun des quartiers de la cité, si..." etc. Il est évident que cette clause de la charte a été écrite aux premiers temps de la colonie. En tout cas, elle n'est manifestement plus applicable au territoire de la ville, tel que présentement constitué, composé qu'il est de quartiers excentriques qui échappent à sa juridiction. La loi doit être la même pour tous et il est ridicule de penser qu'un électeur, pour conserver son droit de vote sans payer sa taxe d'eau, n'ait qu'à franchir la limite d'un quartier où la loi ne s'applique pas. Tout le monde admet cela, et il est curieux de constater ce qu'il faut de temps à des échevins pour s'en convaincre.

SERIEUX IMBROGLIO

L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE JETTE L'INQUIETUDE DANS LES ESPRITS.—UN CONFLIT INTERNATIONAL.

Les événements d'Europe monopolisent l'attention de l'univers. La France est furieuse de ce que l'Allemagne ait approuvé si vite l'usurpation du trône du Maroc et qu'elle se soit pressée à reconnaître l'usurpateur. A Paris, l'on n'est pas loin de croire que l'Allemagne est désireuse de mêler de nouveau, les cartes. La situation était déjà fort embêtante, avant l'échafaudage de Mulaj Hafid, elle est devenue très sérieuse et il se peut que le concert européen soit quelque peu discordant avant que l'harmonie internationale soit rétablie. Forcé est à la France d'imiter l'exemple de l'Allemagne et de reconnaître le nouveau sultan, mais à une condition, c'est que Mulaj-Hafid acquiescera aux termes de la conférence d'Algéciras.

Si celui-ci doit sa victoire au sentiment anti-européen, devra-t-il donc, pour maintenir son pouvoir, consentir, à signer des traités avec les ennemis naturels de la nation qu'il est appelé à gouverner? Evidemment non, et il n'y a pas à être surpris, dans ces conditions, si l'attitude de l'Allemagne jette l'inquiétude dans les esprits. On se rappelle que l'Allemagne a signé à contre-cœur la convention d'Algéciras. Elle ne cachait pas son dépit et les controverses entre les délégués français et allemands ont été marquées au coin de la plus vive contrariété de la part des derniers. Longtemps, une entente a semblé impossible, et si l'Allemagne a cédé, à la fin, c'est qu'elle ne put faire autrement. Les événements, depuis, ont marché et la position est joliment renversée. L'Allemagne semble vouloir en profiter pour déchirer la convention d'Algéciras et se mettre bien avec le nouveau potentat du Maroc. Que sortira-t-il de cet imbroglio? La guerre? Peut-être. Il est même étonnant que l'on ait pu l'éviter depuis quatre ans que l'Allemagne la désire et la cherche!

PETIT BULLETIN

On désigne l'échevin L. A. Lapointe comme candidat probable dans le comté de Chambly-Verchères, et l'échevin Dagenais, dans le comté Hochelaga. M. Foster est retourné satisfait de sa tournée politique dans les Provinces Maritimes. On ne lui a pas lancé de tomates, ni d'œufs pourris! La bravoure des paroissiens de St-Eustache en face des bandits qui devaient les bureaux de la banque Provinciale, fait songer aux exploits de leurs aïeux de 1837-38. Charest a plaidé culpable, hier, devant le magistrat Lafontaine, à l'accusation d'avoir fraudé la ville de Montréal, jusqu'à concurrence de \$1,500. Il aurait pu être plus mal conseillé. Les conservateurs de la Province de Québec se demandent avec embarras, où est l'homme qui les mènera au combat, lors des prochaines élections générales.

PROMOTION BIEN MERITEE

M. Napoléon Tessier, qui vient d'être en fonctions, comme secrétaire du ministère des Travaux Publics, est encore relativement jeune. Il naquit à Saint-Césaire, comté de Rouville, le 23 décembre 1870, du mariage de M. Frédéric Tessier et de Mlle Thérèse Arpin. Son père devint à l'âge de quelques années, fut l'un des premiers en grande partie sur des propriétés qui lui ont appartenu ou qui appartiennent encore à ses héritiers. Le nouveau secrétaire a commencé ses études au collège commercial de Saint-Césaire, d'où il est sorti diplômé en 1889, pour commencer son cours classique au collège de Saint-Laurent. En 1893, il quitta cette dernière institution important les titres de bachelier en Arts, et de médaille en philosophie et en chimie. En 1897, il obtint, à l'Université Laval de Montréal, le titre de L. L. B., et le 5 juillet 1898, il était admis au barreau. Pendant les cinq années suivantes, l'exercice, avec honneur et succès, sa profession d'avocat à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, et durant cette période, il a écrit pour divers journaux, plusieurs articles très remarquables. Le 13 février 1899, M. Tessier épousa Mlle Anna Caouette, de Saint-Césaire. M. Tessier est gradué du cours de Saint-Césaire, tenue par les Révérends Seigneurs de la Présentation de Marieville. Elle est la cousine de la Révérende Sœur Aurélie Caouette, fondatrice des religieuses du Précieux-Sang. M. Tessier est le frère du Révérend Père Tessier, C. S. C. vice-recteur et professeur de philosophie et de littérature à l'Université Saint-Joseph, de Memramcook, N.B. Après cinq ans de bons et loyaux services comme traducteur à la Chambre des Communes, M. Tessier, qui est évidemment un sous un heureux étoile, a vu, le 31 août 1908, son mérite récompensé par la récente promotion, dont ses nombreux amis sont heureux de le féliciter. C'est juste.



Congrès et Progrès

La catastrophe de la tour de Babel ne semble pas près de se renouveler. Nous vivons en un temps pratique où l'importance de s'entendre devient primordiale et où une grande part de ce temps est consacrée aux moyens de s'entendre. C'est l'âge des Congrès.

Peu cependant sont plus utiles que celui dont je reçois le programme. C'est le Congrès de l'Éducation Familiale.

Il est d'usage de nos jours de dire que notre civilisation est si parfaite qu'elle a touché le point maximum. Le progrès nous presse, nous bouscule, nous surmène; pour un peu on demanderait grâces!

J'ai pourtant lu un petit "prospectus" qui fait réfléchir. C'est encore un coup de cravache à notre instinct d'amélioration, mais inédit celui-là, et d'une utilité si manifeste qu'on reste confus pour l'humanité qu'elle ait attendu si tard pour se préoccuper de pareilles réformes.

La simple nomenclature des sujets à l'étude nous ouvre des horizons: Étude de l'enfance.

Éducation en famille. Éducation avant l'âge d'école. Éducation pendant l'âge d'école. Éducation après l'école. Enfants anormaux. Oeuvres diverses ayant trait à l'enfance. Documentation.

L'étude projetée de la première section, seulement, offre un champ de réflexions illimité.

Ce sera l'examen des qualités, des défauts, des tendances des enfants; la valeur des diverses méthodes de détermination de la fatigue mentale. C'est l'observation des branches qui fatiguent le plus ou le moins les élèves; de la durée normale des cours; de l'ordre dans lequel les branches doivent être enseignées; la limitation de la scolarité tant à l'école que dans la famille, aux divers âges, l'initiation du personnel enseignant aux notions de psychologie expérimentale. C'est encore l'urgence de l'étude de l'enfance par les cercles de parents. L'objet qu'on a ici en vue, je suppose, serait de l'assujettir plus des générations enlèvent à l'instinct naturel, ce qui veut dire: irraisonné et parfois illogique, des pères et mères; la recherche des causes premières de la peur chez l'enfant; Penquète et les statistiques au sujet des suicides d'enfants; l'observation de certaines tares héréditaires et les moyens d'en prévenir les inconvénients.

Ces graves sujets seront traités non pas au point de vue spéculatif, mais avec documents et conseils pratiques à l'appui d'observations expérimentales.

Tel est le système des renseignements pour la première section qui concerne "l'Étude de l'enfance," seulement, vingt autres mesures aussi importantes occuperont les congressistes, tels sont les sujets des jeux des enfants en rapport avec leur formation; comment la famille peut contribuer à l'entraînement civique et aussi, à l'expansion économique; l'hygiène et l'esthétique du vêtement, de l'habitation, de l'aménagement.

Comme on le voit, les considérations pratiques répondent aux constatations et aux conclusions morales. Par exemple, le remède sera donné aux maux et aux abus qu'on relèvera: On proscriera, au sujet de l'alimentation, du vêtement du premier âge, et l'on donnera des règles pour l'éducation des sens des jeunes enfants, les jeux qui favoriseraient l'éclosion des qualités, le développement de l'esprit d'observation, de l'initiative, de la responsabilité.

La question de l'internet et l'opportunité de lui imprimer un caractère familial et pratique, l'urgence de donner une part plus grande à la formation du caractère comme aussi à l'éducation esthétique figurent parmi les problèmes à approfondir.

Le perfectionnement après l'école fera, à coup sûr, le sujet de la discussion capitale de ce concile en vue des intérêts familiaux, tous ceux que préoccupe le salut de la société comprennent en effet que le court moment qui s'écoule entre les années d'étude et le mariage est l'époque déterminante, la "répétition générale" avant le lever du rideau sur le drame de la vie.

Les neuf articles de cette section sera celui qui s'intitule: "Préparation des enfants à l'association morale. Conseils pour prévenir des enfants pour renforcer l'union morale et assurer le bonheur des époux et de la famille."

Pour les écoles les vacances sont censées être une époque de plaisirs ininterrompus. A côté de l'entrepreneur et pour combler de pareils vœux, n'est-elle pas une période de développement mais aussi un temps de bonds et de sauts. Le cas est prévu, et les travaux manuels à la maison pour les enfants sera l'un des questions d'ordre.

Le champ d'action de la Commission d'Éducation Familiale est énorme on le voit fort étendu et fécond en projets d'étude, aussi sérieux qu'indéfectibles.

N'en voilà-t-il pas assez d'ailleurs pour retenir l'attention des parents, des éducateurs, et de notre pays. Le programme relatif à l'éducation familiale est si riche, si varié, si intéressant, si utile, si nécessaire et de telle sorte que je me demande pourquoi celles qui ont le monopole de la formation des filles de notre

pays—les religieuses enseignantes—n'envoient pas à ce congrès des représentantes déléguées? N'ont-elles pas au même degré que les mères, la responsabilité des citoyennes de notre patrie. La proposition n'est pas aussi exorbitante que d'aucun pourraient le prétendre. L'expérience, ou mieux, les expériences comparées des autorités en matière d'éducation, l'apport des réformes apportées par les instituteurs et les organisateurs de l'Instruction Publique dans tous les pays, ne seraient-ils pas d'une inspiration précieuse pour nos excellentes religieuses. Nulle part, elles ne seraient sur leur terrain mieux que là. Le respect de tous d'ailleurs paverait la voie à ces femmes dévouées dont les facultés—sans restriction—sont consacrées à l'éducation technique et morale de la jeunesse.

Si vieux que soit le monde il semble que sous le rapport de la maîtrise des instincts et de l'harmonie équilibrée de nos "deux natures," nous soyons encore à l'enfance du monde.

Les lacunes de notre prétendue civilisation que nous montre le programme de ce Congrès—aussi fécond qu'un gros livre—nous font un commandement péremptoire de commencer sans tarder la réforme de nos mœurs encore, près tant de siècles, si primitives.

Madame DANDURAND, Du "Journal de Francoise."

TRIBUNE LIBRE

DANS MAISONNEUVE. Montréal, 2 septembre, 1908.

M. le Directeur du "Bulletin".— Voulez-vous me donner l'hospitalité dans les colonnes de votre intéressant journal pour vous poser la question suivante: Doit-il y avoir une convention libérale dans Maisonneuve? Si oui, pourquoi? Les libéraux n'ont-ils pas déjà un candidat, dans la personne de Frédéric Villeneuve, avocat, qui a accepté la candidature libérale qui lui a été offerte par plus de deux mille électeurs libéraux de Maisonneuve.

Pourquoi le gouvernement n'accepterait-il pas M. Villeneuve comme son candidat dans Maisonneuve? Ces 2000 électeurs de Maisonneuve doivent avoir la même influence auprès des chefs qu'une convention, quelque régulière qu'elle soit. Qu'a-t-on à reprocher à M. Villeneuve? N'est-il pas un des jeunes libéraux qui ont le plus fait pour notre parti à Montréal depuis 1896? Son expérience politique, sa connaissance parfaite des grandes questions de l'Ouest, de la procédure parlementaire, des deux langues officielles; ne le recommandent-elles pas spécialement à l'attention de nos chefs? Quant à moi, M. le Directeur, je prétends que M. Villeneuve remplira les devoirs de la charge de député avec honneur pour lui et à l'avantage de la division Maisonneuve, la plus considérable de tout le pays.

Si le fait d'avoir travaillé en faveur de M. Henri Bourassa à la dernière élection de St-Jacques est le seul reproche qu'on fasse à M. Villeneuve, je crois, M. le Directeur, que cette action de M. Villeneuve ne devait pas être suffisante pour lui faire perdre d'un seul coup ses états de services dans les rangs du parti libéral.

Veuillez me croire, Cher monsieur, Votre tout dévoué, CLEOPHAS DEMAULE, 849 Cadieux.

L'INSPECTION MEDICALE DES ECOLES

Montréal, 4 septembre, 1908.

M. le Directeur du "Bulletin".— On nous annonce que l'inspection médicale des écoles de la ville de Montréal, qui avait été instituée il y a un an par la commission d'hygiène, alors présidée par le docteur Gadois, eclairé du quartier St-Louis, vient d'être transformée en inspection générale des manufactures, des édifices et lieux publics et même des résidences privées.

La mesure en elle-même a du bon et ne peut être critiquée si les moyens pratiques à son application ne font pas défaut.

L'inspection des enfants et du personnel de nos écoles par des médecins consciencieux et capables étaient une mesure excellente en ce sens, que les foyers épidémiques et les maladies contagieuses dont l'école est souvent l'origine et le lieu de dissémination, se trouvaient combattus dès le début et que par conséquent les mesures de préservation pouvaient être efficacement prises avant la propagation de la maladie ou de l'introduction des germes de contagion dans les familles et aussi dans leur voisinage.

D'un autre côté, cette inspection bien faite, obligeait les parents à mieux surveiller la propreté et l'hygiène de leurs enfants et de ce fait seulement, rendait service aux professeurs, aux parents et aux élèves.

Malheureusement pour ces derniers, le service d'inspection sanitaire des écoles a été très mal exécuté. Sur 44 médecins inspecteurs nommés par la commission d'hygiène, 4 ou 5 seulement ont fait leur service selon les instructions formelles qui leur avaient été données, savoir: d'avoir à faire une visite quotidienne à chaque école qui leur avait été désignée. Beaucoup n'y allaient que rarement, quelques-uns pas du tout. L'ensemble du résultat du rapport du docteur J. E. Laberge, chef de ce département à l'hôtel de ville, qui a contrôlé le travail des médecins inspecteurs des écoles.

N'empêche que les 44 médecins en question ne manquent pas à la fin de ce mois d'aller toucher à la caisse municipale les \$20 qui leur étaient alloués pour le service d'inspection des écoles, qui s'étaient engagés d'assurer consciencieusement.

C'est aujourd'hui, on parle de diviser la ville en 12 districts et de mettre à la tête de chacune de ces divisions un ou deux médecins fonctionnaires, choisis et nommés par la commission d'hygiène. Comme à ces emplois nouvellement créés des médecins ayant une certaine influence électorale, sans se préoccuper aucunement des services rendus par les rares médecins inspec-

teurs précédents qui ont fait consciencieusement leur service. C'est tout simplement l'arbitraire et l'injustice sanctionnée une fois de plus par le conseil de ville de Montréal. Il nous semble qu'il eût été élémentaire justice et de bonne administration municipale, de nommer d'abord les inspecteurs précédents de leurs devoirs et qui ont eu ce chef déjà rendu des services à la ville et aux contribuables.

D'autre part, comme il est impossible à un docteur exerçant la médecine, de pouvoir cumuler les fonctions de médecin municipal avec les exigences de la clientèle, il est à notre humble avis indispensable d'exiger de tous les nouveaux titulaires, une déclaration sous serment qu'ils s'engagent à ne plus soigner de malades pendant toute la durée de leur fonction municipale.

De cette façon seulement, ce service pourra être considéré comme sérieux et susceptible d'être assuré d'une manière convenable; le Conseil de Ville ne pourra plus être soupçonné de favoriser et de maintenir dans les services de la ville des fonctionnaires budgétaires, ne faisant d'autre travail que celui qui consiste à passer tous les mois à la caisse, toucher un salaire qu'ils n'ont pas gagné.

UN GROUPE D'ELECTEURS.

UNE SESSION

De la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au palais de Justice, en la cité de Montréal, JEUDI LE DIXIEME JOUR DE SEPTEMBRE prochain à DIX heures du matin.

EN CONSÉQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison communale de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE A USSI AVIS à tous les Juges de Paix, Coroners et officiers de la Paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

J. R. THIBAUDEAU, Shérif. Bureau du Shérif, Montréal, 24 août, 1908.

SYNOPSIS DU NORD-OUEST CANADIEN

Règlements des établissements de colons

Toute section paire des terres de la Couronne au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta, sauf les sections 32 et 36, non réservées, peuvent être utilisées comme établissements de colons par tout chef de famille ou toute personne mâle âgée de plus de 18 ans, jusqu'à concurrence de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'application pour enregistrement doit être faite personnellement par le colon, à l'agence des Terres de la Couronne, ou à son sous-agent du district dans lequel la terre est située. Un enregistrement par procuration peut, toutefois, être fait à une agence, à certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du pré-tendant colon.

Le colon est tenu de remplir les devoirs requis d'après l'une des formalités suivantes: 1° Une résidence d'au moins six mois sur la terre et la culture de cette terre pendant trois années consécutives.

2° Un colon peut, si le désire, se conformer à la formalité de la résidence, en vivant sur une ferme qu'il possède en propre, de pas moins de quatre-vingts acres (80) en superficie, située dans le voisinage de son établissement. Une propriété conjointe n'est pas suffisante pour satisfaire à cette condition.

3° Si le père (ou la mère, si le père est décédé) d'un colon a une résidence permanente sur une ferme qu'il possède en propre, de pas moins de quatre-vingts (80) acres de superficie, située dans le voisinage de l'établissement à coloniser, ou sur un établissement enregistré sur son nom dans le voisinage, le colon peut remplir ses devoirs de résidence, en vivant chez son père ou sa mère.

4° L'expression "voisinage" contenue dans les deux clauses précédentes, veut dire une distance de pas plus de neuf milles en droite ligne, à l'exclusion de la largeur des routes de traverse.

5° Un colon qui entend se conformer aux conditions ci-dessus quand à sa résidence, en vivant chez ses parents ou sur une ferme qu'il possède en propre, doit en notifier l'agent du district.

Un avis de six mois, par écrit, doit être donné au commissaire des Terres de la Couronne à Ottawa, de l'intention de faire application pour une patente.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.

A. CARRIERE

ENTREPRENEUR-PEINTRE 851 rue St-André TEL. EST 408

TOUT OUVRAGE EXECUTE AVEC SOIN ET A DES PRIX MODERES.

F. X. CHARBONNEAU

Entrepreneur-Plâtrier 962 rue Sherbrooke Est Tel. Est 1884

Estimés données sur demande. Tout ouvrage fait avec soin et à des prix modérés.

AMIOT & LE MAY

ENTREPRENEURS MAÇONS 502 Ave. Hotel-de-Ville

GIQARÈS DE L'UNION MARTHA 10 CIGARS MARTIN & Co. SPECIALISTE BEAUMIER MEDECIN L'INSTITUT D'OPTIQUE L'EXAMEN GRATUIT L'ADJUSTAGE GARANTI POUR LES LOIN ET PROX. YEUX ARTIFICIELS EN SPECIALITE. 20 ANS D'EXPERIENCE. 144 S. CATHERINE EST. CORNER RUE VILLE MONTREAL.

THE PHOENIX BRIDGE & IRON WORKS, LTD. 83 rue Colborne Entrepreneurs en construction d'acier. Gros assortiment de Lambourdes, Chevrons, Angles et Plaques de toutes sortes. 83 RUE COLBORNE

UN BREUVAGE PAR EXCELLENCE EST EN VENTE DANS TOUS LES HOTELS, RESTAURANTS ET EPICERIES DE PREMIERE CLASSE EN BOUTEILLE OU EN FUT. LES MINES DE LA PROVINCE DE QUEBEC RESUME DE LA LOI ET DES REGLEMENTS

Toutes les mines appartenant au gouvernement de la province de Québec sur les terrains non arpentés et sur les terrains arpentés et vendus depuis le 21 juillet 1880, sauf l'or et l'argent, à moins de conventions contraires. Le gouvernement accorde des permis d'exploration, des permis d'exploitation ou vend les mines. L'espace couvert par un ou plusieurs permis d'explorations en faveur de la même personne, ne peut excéder, à la fois, 25 milles carrés dans les territoires non subdivisés, et trente lots de 100 acres dans les territoires subdivisés, dans un rayon de cent milles. Le coût du permis d'exploration est de \$5.00 du mille carré, si le terrain n'est pas subdivisé, de \$5.00 du lot de 100 acres, si le terrain étant subdivisé est encore la propriété de la Couronne, et de \$2.00 par lot, dans le cas où le terrain appartient à un particulier; toute étendue de moins de 100 acres devant compter comme 100 acres.

Il est défendu d'exploiter sans un permis. Ce permis peut être donné sur les terres des particuliers ou sur les terres publiques. Il est émis pour une année, moyennant une redevance de \$1.00 de l'acre et un honoraire de \$100.00. Il ne peut couvrir plus de 200 acres; il peut être renouvelé au bout de l'année.

Les demandes de concessions minières doivent également être accompagnées des prix suivants: \$10.00 l'acre pour les métaux supérieurs à plus de vingt milles d'un chemin de fer et \$20.00 à une distance moindre de vingt milles. Pour ce qui regarde les concessions de métaux inférieurs, le prix de ces concessions est de \$2.00 l'acre à plus de vingt milles d'un chemin de fer, et de \$4.00 à une distance de moins de vingt milles. Pour ce qui regarde la description, elle doit être exacte et reposer sur un plan d'arpentage.

Le gouvernement a un analyste spécial à Montréal, Milton-L. Hersey, 171, rue St-Jacques, lequel se charge de tous les travaux d'examen et d'analyse des minerais, à un prix modique.

Reglements de la Pêche dans la Province de Québec

Licences des Non-Résidents. Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui veulent y faire la pêche, doivent se munir d'une licence dont le coût est établi comme suit: Toute personne non domiciliée dans la province de Québec, qu'elle soit membre ou non membre d'un club locataire d'une rivière à saumon, devra payer \$25 00 pour avoir le droit de pêcher le saumon dans la province. Pour les autres espèces de poissons, le non-résident, s'il ne fait partie d'aucun club dûment constitué en corporation, devra payer 10 00. Si, au contraire, il est membre actif d'un club dûment constitué en corporation, locataire d'un territoire de pêche, il devra payer 5 00. N. B.—On peut se procurer ces licences en s'adressant au garde-pêche que cela concerne ou au Ministère, à Québec.

- Tempers de Prohibition. 1. Saumon à la ligne Du 1er juillet au 1er mars. Du 15 août au 1er février. 2. Quawaniche Du 1er octobre au 30 novembre. 3. Truite tacheté de Suisse, de rivière, etc. (salmo fontinalis) Du 1er octobre au 30 avril. 4. Gros-truite grise, longue, ou ladi, salmo fontinalis Du 15 octobre au 1er décembre. 5. Doré, longueur, pas moins de 15 pouces Du 15 avril au 15 mai. 6. Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces Du 1er avril au 15 juin. 7. Eperlan Du 1er avril au 30 juin. 8. Poisson blanc Du 10 novembre au 1er décembre. 9. Maskinongé, longueur, pas moins de 24 pouces Du 15 avril au 15 juin. 10. Esturgeon, longueur, pas moins de 36 pouces Du 1er au 30 juin. 11. Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces. Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis. MINISTERE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PECHERIES, QUEBEC.

J. Arthur Mailhot 561 RUE ONTARIO EST TEL. EST 2202 TEL. MARCH. 1681 JOS. HOOFTSTETTER 341 Visitation, MONTREAL

CHRONIQUE THEATRALE THEATRE NATIONAL FRANCAIS C'est pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de ses habitués que la direction du National a bien voulu mettre à l'affiche pour la semaine de la Fête du Travail le beau drame, "Les Pauvres de Paris" qui n'a pas été représenté depuis quelques années.



M. Paul Caseneuve

La semaine prochaine, commençant demain, jour de la Fête du Travail, sera celle de fin de saison au Parc Dominion. On en profitera pour qu'elle soit la plus gai possible afin que chacun parte avec une heureuse impression. Le soir de la Fête du Travail il y aura grand feu d'artifice et mardi et mercredi seront les jours de bénéfice des employés du Parc. Le comité des employés a organisé un programme qui paraît certainement à tous, même aux plus difficiles. Mardi après-midi il y aura de grandes courses à la nage dans le fleuve, et le soir grand tournoi de lutte entre Georges Richard et Georges LePage, deux champions bien connus parmi les poids légers. Mercredi après-midi, il y aura de grandes courses en canot. Le soir il y aura grand tournoi de boxe entre Billy Armstrong et Peter Kelly, et Thos. Mexicana et Oliver Tighe. Robert Cuthbertson, le virtuose de la poche soufflée (punching bag) au Canada, donnera aussi une exhibition intéressante. Pour tous ces tournois le comité offre des prix de grande valeur: coupes, médailles, coutellerie, etc. Ces attractions extraordinaires n'empêcheront pas le programme régulier d'avoir son cours. Chaque billet donne droit au tirage d'une montre en or ou une pièce de dix dollars.

EPIHEMERIDES

- Principaux événements de septembre 1907. 3.—A Paris, les hon. Brodeur et Fielding négocient un nouveau traité commercial franco-canadien. 4.—A Drummondville, mort subite de M. W. J. Watts, registraire de Montréal-Ouest, âgé de 47 ans. 10.—A Washington, promulgation d'un nouvel arrangement "modus vivendi" entre la France et les États-Unis, relativement aux pêcheries de Terre-Neuve. 11.—Les Frères de la Charité, à Montréal, célèbrent, par un Triduum solennel, le centenaire de la fondation de leur communauté. 12.—On célèbre, à St-Pierre de Sorel, les noces d'or sacerdotales de deux anciens curés: MM. Charles Boucher et Isidore Hardy. 13.—Le steamer "Lusitania", de la ligne Cunard vésipse tous les records de vitesse, ayant fait la traversée de Queenstown à New-York en 4 jours et 54 minutes. 14.—Mort de M. L. U. A. Genest, greffier de la Paix, à Trois-Rivières; âgé de 70 ans. 16.—Les ouvriers textiles de Valleyfield acceptent à l'unanimité la décision de la commission d'arbitrage. 22.—A Ste-Luce de Rimouski, mort de M. le chanoine J.-B. Blanchet, âgé de 80 ans. 22.—Le steamer "Mongolian", de la ligne Allan, et le "Huron", de la ligne Thomson, viennent en collision dans le delta de Belle-Jale. 24.—A Toronto, ouverture de la 36e convention annuelle de l'Association des Manufacturiers canadiens de la Puisseance. L'hon. J. D. Roland en est élu président par acclamation. 25.—A Québec, brillante inauguration des fêtes du cinquantenaire de la fondation de l'École Normale Laval. Plus de 300 élèves y assistent. 30.—L'hon. Jean Pélissier, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, dans le cabinet Gouin, démissionne.

LES Capsules Crésobène

Si tout le monde connaissait bien la valeur thérapeutique des Capsules Crésobène, leur extraordinaire puissance préventive et curative et les services qu'elles peuvent rendre, par les temps humides et froids, à tous ceux qui ont les bronches sensibles et délicates, on n'hésiterait pas à en avoir toujours un flacon dans sa poche. Quelques-unes de ces capsules suffisent à arrêter les rhumes, les bronchites et toutes les affections des voies respiratoires.

Les CAPSULES CRESOBENE constituent un remède de premier ordre, un médicament très actif dont les vertus curatives, constatées dans tous les cas de rhumes, bronchites, catarrhe, asthme, irritation de poitrine, etc., réussissent à guérir les toux les plus opiniâtres et se montrent efficaces là où tous les autres remèdes ont échoué.

Les Capsules Crésobène sont en vente dans toutes les pharmacies. Prix: 50c le flacon. Dépositaire général: Pharmacie Décaré, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, Montréal.

The Queen City Printing Ink Co'y Of Canada, Ltd TORONTO, ONT. FAERICANT D'ENCRES A IMPRIMER ET A LITOGRAPIE 125 & 127 Davenport et 129 & 131 Bloor, Toronto L'Imprimerie A. P. Piccon fait usage de ces Encres avec satisfaction.

P. BROUILLET ENTREPRENEUR MENUISIER 79 1/2 Rue Ste-Elisabeth TEL. EST 1420



LES EVENEMENTS SPORTIFS D'HIER

LE CAPITAL EST VAINCU PAR LE MONTREAL

NOS JOUEURS TRIPLIENT PRESQUE LE SCORE DE LEURS ADVERSAIRES.

RESULTATS DES COURSES A BLUE-BONNETS.

ENCORE UN ECHEC POUR LE MONTREAL.

UN GRAND TOURNOI DE BILLARD.

INFORMATIONS DIVERSES.

LA CROSSE

Les Capital sont écrasés. Les Capital et les Montreal ont joué hier après-midi, une belle partie de crosse en présence de 4,000 à 5,000 personnes.

Les Capital ont réclément joué de malheur. Deux de leurs meilleurs hommes, Starrs et Butterworth furent si sérieusement blessés qu'ils ne purent continuer à jouer.

Une partie de crosse entre juniors ayant eu lieu avant la partie senior, celle-ci ne put commencer qu'à 4 heures.

Après tout, c'est aussi bien comme cela. Encore une fois nous le répétons, la crosse fut belle et elle nous a d'autant plus intéressée que notre club local l'a gagnée.

LE JEU

Les Capital recommenceront le jeu avec un homme en moins. De plus, Butterworth est retenu aux quatuors, le médecin n'ayant pas terminé sa tâche auprès de son patient.

La partie se continue toujours vivante mais les joueurs éprouvent beaucoup de difficultés à traverser la défense.

Un grand nombre de personnes assistent hier à la partie entre les Montreal et les Buffalo. Voici le résultat de la partie:

Table with columns: Buffalo, AB, R, H, P, A, E. Rows: Schirm, Casey, Jones, Evans, Corcoran, Neelham, Wick, Stanley, McConnell.

Les Capital ont gagné la partie. Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Table with columns: City, Score. Rows: Baltimore, Providence, New York, Washington, Boston, Philadelphia, St-Louis, Detroit, Cleveland, Chicago.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.

Les joueurs de Buffalo ont été très fatigués et ont commis plusieurs fautes. Les Capital ont gagné la partie.



IL PLAIDE COUPABLE

L'EX-COITREMAITRE CHAREST, ACCUSE DE DETOURNEMENT AU DETRIMENT DE LA VILLE A COMPARU, HIER, DEVANT LE MAGISTRAT LAFONTAINE.

Auguste Charest, ex-coitremaitre de la voirie à l'emploi de la corporation et accusé de détournement au détriment de la cité, est arrivé hier matin, à 10 heures 15, venant de New-Bedford, Mass., où il a été arrêté la semaine dernière.

Le détective Charpentier déclare que Charest n'a offert aucune opposition à son extradition, et que les formalités nécessaires à l'arrestation du prévenu ont été remplies avec la plus grande célérité.

Charest lui aurait alors déclaré qu'il impliquerait d'autres personnes dans cette affaire, mais il n'en dit pas davantage.

Il a évidemment changé d'idée en arrivant à Montréal, puisqu'il s'est reconnu coupable.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.

Il a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1,400.



THEATRE NATIONAL

Matinées tous les jours. Colas et Gauthier ont été nommés, PAUL GAZDAR Directeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.

Le grand succès "LES PAUVRES DE PARIS" Version dramatique de Paul Gazeur.